



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1317**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13224- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - AVENANT AU BAIL
EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gerard DELOCHE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



03.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Bâtiments

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN, M. Jules SUSINI

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE

OBJET : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - AVENANT AU BAIL
EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence a conclu au cours de l'année 2009 un Bail Emphytéotique Administratif avec GDF SUEZ, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de ses Services Techniques Municipaux.

Comme vous le savez, la réforme intervenue en janvier de cette année, a modifié les conditions tarifaires de rachat de l'énergie radiative du soleil. L'arrêté du 12 janvier 2010 (postérieur à la conclusion du Bail Emphytéotique Administratif) et du décret du 16 mars 2010 fixe les nouveaux tarifs avec un effet au 1^{er} novembre 2009.

Ceci a malheureusement impacté directement le déroulement du projet. Le titulaire du BEA a néanmoins décidé de réaliser la centrale photovoltaïque projetée. La rémunération projetée fera l'objet d'une actualisation selon les conditions prévues dans le BEA conclu entre la Ville d'Aix en Provence et GDF SUEZ

Il convient, compte tenu des modifications législatives intervenues et du délai de reconsultation des entreprises par l'emphytéote, de prolonger les délais contractuels du Bail initial.

De ce fait, il conviendrait que le délai de construction visé à l'article l'article 1.1 soit prorogé d'un an (31 décembre 2011 au lieu du 31 décembre 2010).

Par voie de conséquence, la durée du BEA visé à l'article 5 se doit d'être prolongée afin de permettre une exploitation de la centrale pendant 20 ans par l'emphytéote.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la prolongation de délai du BEA qui lie la Ville d'Aix en Provence à GDF SUEZ ;
- **ADOPTER** l'avenant au BEA, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou son Adjoint au Foncier, Cadastre et Bâtiments Communaux à signer l'avenant au BEA
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou son Adjoint au Foncier, Cadastre et Bâtiments Communaux à donner ampliation de la présente à l'Emphytéote

2010.1317 - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF

Présents et représentés	: 54
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Avenant n°1 au Bail Emphytéotique Administratif passé entre la Ville d'Aix en Provence et GDF SUEZ

Préambule

La Ville d'Aix en Provence a conclu, à l'issue d'un appel à candidature européen, un Bail Emphytéotique Administratif avec la société GDF SUEZ (délibération n°2009.1137 du 3 Novembre 2009) visant à procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur 5 bâtiments. Il s'agit des bâtiments suivants :

- Garage Municipal
- Cuisine Centrale
- Réserves Barrida
- Atelier Voirie
- Atelier Bâtiments

Une modification des conditions de rachat de l'énergie radiative solaire est intervenue le 16 janvier 2010 (décret du 16 Février 2010). Les conditions de rachat de l'énergie photovoltaïque ont été revues à la baisse avec un effet rétroactif au 1^{er} Novembre 2009. Cette modification avait été prévue dans les clauses du Bail initial ainsi que dans le règlement de consultation (clause d'actualisation de la redevance)

Ceci a impacté le projet dans son exécution. Néanmoins, GDF SUEZ a fait connaître par écrit le 5 octobre 2010 son souhait de procéder à l'installation prévue.

Compte tenu du délai qu'a imposé la reprise du projet, le présent avenant consiste à repousser le terme des délais initiaux que l'emphytéote devait respecter.

Le présent avenant a pour objet de modifier, dans le strict respect de l'article 5 du BEA initial, le délai d'exécution de l'installation projetée, sans que cela bouleverse l'économie initiale du BEA.

Article 1 :

L'article 24 (Délai d'exécution des ouvrages par l'emphytéote) du BEA initial est modifié comme suit :

« L'EMPHYTEOTE s'engage à réaliser les installations avant le 31 décembre 2011, étant précisé que le raccordement au réseau par EDF n'entrera pas dans les dispositions du présent article. »

Article 2 :

L'article 5 (Date d'effet et durée du Bail) est modifié comme suit :

« La notification du bail interviendra après que les formalités nécessaires de transmission du dossier au représentant de l'état auront été effectuées par le BAILLEUR .

Le bail est consenti pour une durée de vingt années à compter de la réception des travaux de construction de la centrale. »

Article 3 :

Les autres articles du Bail Emphytéotique initial demeurent inchangés par le présent avenant.

Fait à Aix-en-Provence le

L'EMPHYTEOTE
M. Michel VANHAESBROUCKE

LE BAILLEUR,
Mme Maryse JOISSAINS MASINI

GDF SUEZ
Directeur de Provalys Performance
Énergétique

Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches du Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix